

Les référendaires vous recommandent de voter 2 x NON

Les référendaires remercient les citoyen-ne-s qui ont signé et fait signer les référendums s'opposant à la vente des domaines de Longeaigue et des Œuillons. Grâce à vous, c'est la population de Val-de-Travers dans son ensemble qui sera appelée à se prononcer sur la vente ou non de ce patrimoine hérité des anciennes communes.

Pourquoi refuser la vente des domaines de Longeaigue et des Œuillons ?

▶ **Arguments paysagers et écologiques** : L'argument de protection des eaux avancé pour ne pas vendre le domaine de Riau pourrait être utilisé de la même manière pour Longeaigue, puisqu'il y a des captages dans cette zone et que la parcelle longe le Buttes. En outre, le domaine abrite un **tilleul remarquable**, dont les branches majestueuses ont été haubanées. Le domaine des Œuillons est quant à lui riche en prairies sèches et en haies. En cas de vente, **aucune garantie ne peut être donnée quant au maintien des structures paysagères ou de la protection des eaux et des milieux** de ces deux domaines actuellement préservés. Lorsqu'une haie ou un arbre sont coupés, ou que la flore d'une prairie maigre est détruite ou une source ou une rivière sont polluées, les dégâts sont la plupart du temps irréversibles. Nous considérons que la Commune doit garder le contrôle sur la manière dont sont exploités ces domaines hérités des générations précédentes.

▶ **Arguments économiques et sociaux** : la Commune a investi ces cinq dernières années environ 300'000 francs pour assainir le domaine des Œuillons, proposé actuellement à la vente pour moins de 250'000 francs. Le domaine de Longeaigue, lui, ne coûte rien à la Commune et il n'y a aucune obligation d'entretien de l'actuelle ancienne écurie (en ruine et sans intérêt urbanistique).

Le fait que **le prix, fixé 3 à 4 fois au-dessous de celui du marché** par la CNAV (Chambre cantonale d'agriculture et viticulture), ne soit pas négociable **n'est pas acceptable** à nos yeux, comme le fait de ne pas pouvoir choisir librement les éventuels acheteurs.

Il n'y a aucune garantie que les terres achetées à bas prix à la Commune ne soient pas revendues, à terme, à un autre exploitant, avec un bénéfice substantiel. Il ne s'agirait dans ce cas que d'une opération spéculative de l'acheteur, sans vision de pérenniser un domaine agricole. Il n'y a en effet actuellement **aucun projet** où un jeune couple ou une famille reprendrait ces terres pour les exploiter **dans une vision durable** à terme.

▶ **Argument touristique** : La nature préservée de **Longeaigue**, à proximité de la Baume exceptionnelle du même nom et la situation des **Œuillons**, départ du sentier des Quatorze contours conduisant au Creux-du-Van, **présentent tous les deux un intérêt pour le développement d'un tourisme doux** dans notre commune.

Pour conclure, nous ne comprenons pas ce qui motive l'empressement du Conseil communal à vendre ces domaines agricoles. Attendons la fin des baux pour prendre des options réfléchies et durables. Et en attendant, encaissons les loyers tout en restant propriétaires.

Les référendaires contre la vente des domaines agricoles de Val-de-Travers